

COLLECTIF DE PROXIMITÉ DU BANLAY

*Construisons ensemble dans
la concertation et la proximité*



CANDIDATEZ DU 1^{ER} AU 20 JUIN

Habitants de Nevers ou du quartier du Banlay, vous n'êtes membres d'aucune instance participative (conseil de quartier ou conseil citoyen) et vous souhaitez participer à l'évolution du projet de renouvellement urbain du Banlay ?

**Rejoignez le collectif de proximité
en candidatant jusqu'au 20 juin.**

LE COLLECTIF DE PROXIMITÉ, C'EST QUOI ?

Un espace de dialogue et d'écoute réunissant des habitants du quartier et de Nevers, des bailleurs et des « usagers » du quartier issus des mondes associatif, commercial, médical et de l'Éducation nationale, mais surtout un groupe de travail destiné à co-construire et réfléchir sur des thématiques liées au projet de rénovation urbaine du Banlay : commerce et vie économique, vie sociale et sportive, économie sociale et solidaire, futur pôle de santé, pôle administratif et scolaire, espaces et équipements publics, sécurité, sûreté et tranquillité urbaine et logement.

Ce collectif de 15 personnes, animé par la Ville de Nevers, se réunira une fois par trimestre. La 1^{re} réunion de lancement du collectif est fixée le **jeudi 1^{er} juillet**.

COLLECTIF DE PROXIMITÉ DU BANLAY

Si vous candidatez en tant qu'habitant, merci de déposer ce formulaire, au choix, à la mairie de proximité du Banlay (rue Ernest-Renan), au centre social du Banlay (rue Georges-Guynemer), à la pharmacie du Banlay (rue Blaise-Pascal), à Carrefour Market (boulevard Saint-Exupéry) ou à l'hôtel de ville (place de l'hôtel de ville). Pour plus d'informations, vous pouvez également écrire à l'adresse mail : **collectif.proximite@ville-nevers.fr dès le 1^{er} juin**.

1. **Nom** :

2. **Prénom** :

3. **Adresse** :

4. **Mail et/ou numéro de téléphone** (ce contact sera uniquement utilisé pour vous tenir informé de l'acceptation de votre candidature ou de la démarche) :

.....

Les candidats retenus seront informés par mail, par courrier ou par téléphone.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont strictement confidentielles et font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à la Mairie de Nevers de créer le collectif de proximité du Banlay. La base légale du traitement est le consentement (cf. article 6:1) du Règlement européen sur la protection des données). Les données sont conservées tant que le consentement reste valide et sont supprimées au plus tard à la fin de ce collectif. Elles sont destinées aux agents, services et partenaires habilités de la Mairie de Nevers. Elles ne sont transmises à aucun tiers non autorisés ni à titre onéreux ni à titre gratuit. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations vous concernant, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité dans les conditions de l'article 20 du RGPD, d'un droit d'établir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après la mort et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en contactant notre Délégué à la protection des données (DPO) : dpo@ville-nevers.fr, Place de l'Hôtel de Ville, 58000 Nevers.